

# L'ECHO DES BOIS-FRANCS

Journal Industriel, Politique, Agricole et Commercial  
ORGANE DU COLON

ADMINISTRATION  
LE DIRECTION-PROPRIETAIRE  
La Société de publication du district  
d'Arthabaska  
ABONNEMENTS  
Canada et Etats-Unis, \$1.00 payable d'avance  
F. X. LETOURNEAU  
Imprimeur

REDACTION

Rédigé en Collaboration

Nul écrit inséré sans nom responsable

BUREAUX :

Arthabaskaville, P. Q.

E. CREPEAU, Directeur-Gérant

## Cartes d'Affaires

**CREPEAU & METHOT**  
AVOCATS

Arthabaskaville, P. Q.

Eug. Crepeau, C. R. J. E. Methot  
Téléphone BELLE & LAROSE.

**HARNOIS & METHOT**  
AVOCATS

42, RUE DU PLATON  
TROIS-RIVIERES

JOS. HARNOIS. H. G. METHOT.

**J. U. RICHARD**  
AVOCAT

**Drummondville**

**THEOPHILE COTE**  
Notaire

Percepteur du Revenu pour  
la Province

Arthabaskaville, P. Q.

**A. SCHAMBIER,**  
NOTAIRE.

Officier Réviseur pour le comté  
de Mégantic, agent d'immeubles  
etc etc.

ST-FERDINAND D'HALIFAX,  
P. Q.

**F. V. LESSARD**  
NOTAIRE

**TINGWICK**  
Greffe de M. le notaire Larue.

**J. C. ST-AMANT, B. C. L.**  
Notaire Public

Commissaire de la Cour Supérieure  
Agent de prêt et d'assurance, etc.

**L'Avant, P. Q.**

**Dr H. SAVOIE**  
MEDECIN

**SAINT-NORBERT.**

**J. N. GASTONGUAY**  
ARPENITEUR

**ET INGENIEUR-CIVIL**  
RUE DE L'EGLISE

**ARTHABASKAVILLE**  
Secrétaire du cercle agricole de  
Saint-Christophe.

**J. E. BLUNDIN, M. D. L.**  
Médecin-Chirurgien

Pension Garnéau  
**ARTHABASKAVILLE.**

**Hercule Garneau**  
Huissier de la Cour Supérieure

Arthabaskaville  
Bureau chez MM. CREPEAU & METHOT.

**HOTEL ALBION**  
ARTHABASKAVILLE

**Pierre MAHEU,**  
PROPRIETAIRE.

**J. B. Ouellet**  
MARCHAND DE NOUVEAUTES

Hardes faites  
Chaussures

Chapeaux, etc.  
ARTHABASKAVILLE.

**FRECHETTE & Cie**  
MARCHANDS-GENERAUX

St-Ferdinand d'Halifax,  
P. Q.

**PIDGON & POWELL**  
Magasin Général

St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

**Pelletier & Roberge**  
MARCHANDS-GENERAUX

St Ferdinand d'Halifax P. Q.

**AUGUSTIN CLOUTIER**  
Marchand.

ASSORTIMENT VARIE,  
Marchandises seches,  
Provisions, ferronneries, etc.

Saint-Ferdinand d'Halifax,  
P. Q.

Feuilleton de l'ECHO des BOIS-FRANCS  
16 JUIN 1894.—No 2

## UNE DOT

(Suite)

—A la bonne heure, jeune homme! Voilà un mot qui vous rend mon estime! Je ne vous donnerai pas un sou de plus pour cela, mais je vous estime! Partez et revenez-le!

II

Un mois après cette scène, les jeunes gens étaient mariés; un an plus tard, Mme Desgranges était marraine; la deuxième année, M. Desgranges était parrain, et, trois ans écoulés, nous retrouvons le jeune ménage et le vieux, les parents et les enfants, installés dans la jolie maison de Villeneuve-Saint-Georges.

J'ai dit que M. Henri Grandval était architecte, mais jeune architecte, c'est à dire trop souvent, hélas! architecte in partibus. De tous les articles, les plus malheureux sont certainement les architectes. Un poète a beau être pauvre, il trouve toujours une plume pour écrire ses vers; un musicien, une feuille de papier réglé pour écrire ses notes; un peintre, un pinceau et un bout de toile pour y jeter ses idées de tableau; mais des pierres de taille, des pierres menlières et un terrain propre à la bâtisse, on n'en a pas sous la main, on n'en trouve pas à volonté. On ne bâtit pas des maisons pour son plaisir! Et qu'est-ce qui en confie à un jeune architecte? Il a un art et pas de matériaux pour l'exercer, sa profession est de construire, et il n'a pas de constructions à faire. Imaginez-vous un castor en disponibilité! Ses seuls clients sont de petits propriétaires, qui, ayant quelque lézarde à reboucher, quelque fenêtre à percer, quelque mur à raccommorder, prennent un petit architecte, comme on prend un petit médecin... pour les indispositions, dans l'espoir de le payer moins cher. Tel était le sort de Henri Grandval.

Pour se dédommager de ces vils travaux, qu'il nommait des travaux... dinatoires, il employait son vrai talent de dessinateur et d'aquarelliste à faire des plans de château, à concourir pour toutes les grandes constructions publiques, à envoyer, à qui de droit, des projets d'édifices d'utilité générale, et, comme il avait la juste prétention d'être un homme pratique en même temps qu'un homme d'art, il joignait à ces dessins des devis, des coupes, des plans de distribution, qui faisaient le plus grand honneur à la solidité de ses états, mais qui avaient un grand inconvénient, c'était de lui coûter beaucoup d'argent: car il fallait payer les géomètres, payer les métreurs, payer les vérificateurs, de façon qu'il employait pour ses projets de construction tout l'argent que lui rapportaient ses réparations; il dépensait en poésie tout ce qu'il avait gagné en prose.

Son budget se composait, comme on le sait, de la dot de sa femme et de la sienne, ce qui lui constituait un revenu fort suffisant pour ce qu'on appelait autrefois un bourgeois du Marais. Mais un artiste!... Un homme qui aime le beau!... C'est très cher d'aimer le beau. On trouve une occasion de belle tapisserie ancienne: comment résister au plaisir de l'acheter? On lit la description d'un monument admirable, découvert récemment: comment ne pas aller le visiter? Les voyages d'art sont presque un devoir pour les artistes. Ce qui les perd surtout, ce sont les prix réduits; ce sont ces grandes affiches s'étalant sur toutes les murailles, et portant en grosses lettres rouges ces mots caillastiques: *Parcours d'un mois dans le nord de l'Italie, avec séjour dans les principales villes: cent cinquante francs!* Cent cinquante francs! C'est si bon marché! Rien de ruineux comme le bon marché! Ces grandes affiches sont immorales comme des boutiques de changeur, et l'on peut d'autant moins résister à la tentation qu'on a l'air d'être raisonnable en y succombant. Notre jeune ménage

succombait donc souvent, et si vous ajoutez à cela que le mari était très amoureux de sa femme, et par conséquent la voulait charmante et bien parée; si vous vous souvenez qu'en trois ans ils s'étaient donné le luxe d'un garçon et d'une fille, vous comprendrez sans peine que généralement, quand arrivait la seconde moitié de chaque trimestre, ils étaient d'un gêné... d'un gêné... qui fendaient le cœur de la bonne Mme Desgranges et attirait sur la tête de M. Desgranges un déluge de prières et d'invectives...

—Mon ami, je t'en supplie, accorde-leur un supplément de dot! —Je m'en garderai bien, répondit M. Desgranges, je n'applaudis trop du parti que j'ai pris!... Mon système est trop bon pour que j'en change.

—Comment as-tu le cœur de les voir et de les laisser aussi gênés? —Ils sont gênés? —Affreusement, mon ami.

—Tant mieux! Mon gendre se donnera plus de mal pour acquérir une clientèle.

—Mais elle ne vient pas, cette posée... composée moitié d'affection et moitié de calcul... calcul inconscient dont il ne se rend pas compte, mais que je devine, qui tient à ce qu'il a besoin de moi, et dont je profite sans lui en vouloir. —Tiens! tu n'es qu'un malheureux! Tu dépoitises tout! Tu désenchantes tout! Il faut être capable de pareils sentiments pour les prêter aux autres! c'est monstrueux!

—Du tout! c'est naturel! Les vieux sont très seneux! Il faut qu'ils se rattrapent par quelque chose! Je me rattrape par l'hospitalité.

—Dis tout de suite que nos enfants prennent notre maison pour une auberge!...

—Eh! sans doute, l'auberge du Lion d'Or! Ici on loge à pied et à cheval les enfants gênés qui ont des économies à faire. Ont-ils trop dépensé en spectacles, en bals, en concerts, allons passer huit jours chez papa! Projetent-ils de se payer un petit voyage, allons passer un mois chez papa! Un des enfants est un peu souffrant... envoyons-le à la campagne chez papa!... Et on l'envoie!... Et l'on vient avec lui! Et comme on est reçu à bras ouverts, comme on est défrayé de tout, comme le père a une bonne installation et une bonne table, comme on y trouve de bonnes poulettes et de bons perdreaux que le père égoïste est enchanté de partager avec ses enfants, ils viennent, ils reviennent, et ils restent avec plaisir.

—Ah! le misérable!... Il fait de l'égoïsme avec tout, même avec l'amour paternel! —Mais suppose au contraire, reprit M. Desgranges sans avoir l'air d'entendre sa femme... suppose que j'aie doublé la dot de ma fille, comme tu le voulais, que serait-il arrivé? Qu'aujourd'hui nos enfants, vu la tête un peu enthousiaste de mon gendre, ne seraient peut-être pas beaucoup plus riches, et que moi, je serais beaucoup plus pauvre; que je ne pourrais ni les recevoir aussi longtemps, ni les recevoir aussi bien, et qu'ils viendraient moins chez moi, parce qu'ils seraient mieux chez eux. Ah! bon Dieu, ma chère! Mais si mes enfants étaient plus riches que nous, il y a plus de six semaines déjà que ma fille trouvait Villeneuve-Saint-Georges trop humide à l'automne; qu'elle redouterait pour mes enfants les brouillards de la rivière, et que mon gendre m'aurait déclaré que ces voyages quotidiens à Paris altèrent sa santé!... Voici donc ma conclusion, que je dédie à tous les pères qui ont des filles à marier: "Voulez-vous garder vos enfants, gardez votre argent!" Voulez-vous joindre de vos petits-enfants, gardez votre argent!" Car c'est grâce à l'argent que le père reste le chef de la famille, que la maison paternelle reste le foyer domestique, c'est-à-dire pour les vieux une retraite d'honneur et de bien-être; pour les jeunes, un lieu de refuge et de plaisir; pour les petits, un nid où ils viennent rechercher la santé et parfois des soins plus intelligents que les soins maternels eux-mêmes; pour tous enfin, un centre, un sanctuaire où se forment les souvenirs, où grandissent

et vieillissent les générations successives où se perpétuent enfin les traditions de respect et de tendresse! Appelle, si tu veux, ma prévoyance calcul et personnalité, moi, je la nomme le véritable amour paternel, celui qui consiste à rendre les enfants plus heureux et meilleurs! Car, remarque-le bien, ma chère, mon gendre avait, je veux le croire, les plus heureuses dispositions pour faire un gendre charmant; mais enfin, sans ma prévoyance, ces bonnes qualités seraient peut-être restées à l'état de germe, de boutons... A qui donc doit-il leur plein épanouissement? A moi! Affabulation: Je n'ajouterais pas un sou à la dot de ma fille."

(A continuer.)

## Un article de commerce qui s'impose

Il est assez difficile de comprendre pourquoi un grand nombre de journaux affectent d'ignorer la politique si digne d'éloges de notre gouvernement provincial, au sujet des produits de l'industrie laitière comme au sujet de l'établissement des syndicats de manufacturiers de beurre et de fromage.

C'est pourtant cette politique qui a contribué à développer d'une manière aussi prodigieuse l'industrie laitière dans la province de Québec et qui a produit une amélioration aussi remarquable dans la confection du beurre et du fromage.

Il est clairement démontré par le dernier rapport du département de l'agriculture que dans toutes les paroisses, anciennes comme nouvelles, où le gouvernement a favorisé l'établissement de beurrieres et de fromageries, il en est résulté un bien immense et facile à constater par le retour d'un peu d'aïssance au foyer du cultivateur.

Il suffit de jeter un regard en arrière et de constater ce qu'était l'industrie laitière il y a une quarantaine d'années pour voir tout le chemin que nous avons fait en cette ligne.

Il y a 43 ans, en 1851, on ne voyait aucune fromagerie ni aucune beurrierie dans la province de Québec; à cette époque l'industrie domestique produisait, 9,600,000 lbs de beurre et 764,000 lbs de fromage. Dix ans plus tard, en 1861, on faisait encore à domicile, 15,900,000 lbs de beurre et la quantité de fromage était tombée à 686,000 lbs. En 1871, le recensement constate qu'il y avait 25 fromageries dans la province de Québec, dont dix dans le seul comté de Missisquoi, et dans cette même année, ces fromageries ont manufacturé pour \$124,000 de fromage et l'industrie domestique produisait 24,800,000 lbs de beurre et 500,000 lbs de fromage.

En 1881, nous avions 140 fromageries avec une production évaluée à \$739,000, sans compter 559,000 lbs de fromage domestique. Il y avait aussi 22 beurrieres avec une production évaluée à \$125,000. Ce qui fait que la production totale de l'industrie laitière pour cette année peut être évaluée en chiffres ronds à \$920,000.

En 1891, nous avions 618 fromageries, qui ont manufacturé pour \$3,500,000. Il y avait aussi 112 beurrieres. En 1892, les fromageries se sont élevées au nombre de 947 et les beurrieres à 162 et il y avait en outre 22 fromageries et beurrieres combinées.

Pour 1893, les rapports ne sont pas encore complets, mais ils est certain qu'il y avait au-delà de 1000 fromageries et 200 beurrieres en opération et il y a actuellement 28 syndicats de manufacturiers.

Il est facile de juger de l'importance de notre marché actuel en cette ligne, si l'on considère que nos exportations de beurre et de fromage s'élevaient aujourd'hui à cinq millions de piastres par année, tandis qu'elles n'atteignaient pas un million en 1881. Si cette progression ascendante se continue pendant quelques années encore, la province de Québec y trouvera certainement son salut matériel.

Pour l'écoulement de notre fromage et de notre beurre, le marché de l'Angleterre nous est ouvert et les succès que nous avons obtenus à Chicago, n'ont pas peu contribué à accenditer notre marchandise à l'étranger. Malgré notre production déjà si considérable, nous fournissons à peine la moitié du fromage dont l'Angleterre a besoin pour sa consommation, et notre beurre ne rencontre pas un dixième de la demande. Si nous veillons toujours avec soin à la qualité de nos produits, nous n'avons pas à nous inquiéter pour leur écoulement.

Sachons nonseulement profiter des avantages que nous offre notre gouvernement provincial, faisons plus que le seconder, mais que les patrons de chaque fabrique, épris d'une noble émulation prennent le devant et soient toujours prompts à s'engager dans la voie des améliorations.

A l'heure qu'il est, la société d'industrie laitière, aidée du gouvernement de Québec, fait des efforts louables pour changer le système de paiement du lait à la fromagerie. Au lieu du système actuel de payer le lait au poids, on veut substituer le système de payer suivant la richesse du lait. Ce procédé, grâce à une subvention généreuse du gouvernement de Québec, a été mis en opération dans plusieurs fromageries l'été dernier et il a donné complète satisfaction. Grâce aux efforts que l'on fait pour généraliser le système, on a lieu de croire que dans une couple d'années il sera adopté partout et sans frais pour les patrons.

Voici ce que disait M. Fisher, de Knowlton, au sujet de ce système lors du congrès des cultivateurs de la province de Québec tenu naguère à Québec:

Le système actuel (paiement du lait au poids) est injuste envers celui qui produit du lait riche et récompense celui qui produit du lait pauvre. Il offre une prime à la fraude et induit à marcher dans une mauvaise direction, c'est-à-dire, à produire la quantité au lieu de la qualité. Par là même il est de nature à nuire à toute l'industrie laitière et indirectement à toute l'agriculture en général."

Au contraire le paiement du lait d'après la matière grasse qu'il contient est juste envers tous, car il paie pour ce qui se trouve dans le lait. Il portera les cultivateurs à adopter la méthode de s'efforcer d'améliorer leur lait, puisqu'ils auront la récompense de leurs efforts. Dans le but d'améliorer leur lait, ils produiront de meilleures vaches, les nourriront mieux, donneront un meilleur engrais à leur terre, et auront de meilleures récoltes rapportant plus de profit. Les individus eux-mêmes profiteront de la meilleure direction donnée à leurs efforts; en visant et cherchant à avoir la qualité, ils deviendront eux-mêmes des hommes meilleurs. Ce système fera disparaître toute tentation de fraude en mouillant ou écrémant le lait. La qualité meilleure du lait amènera une meilleure quantité de fromage ainsi qu'une plus grande production, ce qui rendra cette industrie plus stable et plus profitable. Le fabricant y trouvera un avantage en vendant plus de livres de fromage et en ayant moins de trouble avec les mauvais

lait et aussi en voyant ses patrons plus satisfaits de ses efforts, au lieu de murmurer continuellement comme aujourd'hui et de demander fréquemment le remboursement des pertes sur certains lots de fromage inférieur."

"Cette peinture est assez attrayante pour mériter le concours de tous les gens réfléchis dans un effort pour amener un tel état de choses. Plusieurs trouveront le tableau surchargé, mais ceux qui n'en ont encore vu que le commencement, dans quelques uns de leurs environs, s'uniront à moi pour souhaiter qu'il se réalise avant longtemps dans toute notre province."

## L'épiscopat Canadien

ET L'EDUCATION

Le *Moniteur de Rome* a salué par les commentaires les plus flatteurs la lettre pastorale de nos évêques canadiens sur l'éducation.

Nous aimons à reproduire les justes éloges qu'il décerne à ce remarquable document:

"Nous publions plus loin, dit-il, l'introduction et la seconde partie de la Lettre pastorale collective des évêques canadiens sur l'éducation. Cet acte collectif de l'épiscopat a une double importance. Il est d'abord une manifestation d'union et de concorde. Un document de ce genre centuple sa puissance et son empire. A la suite de l'épiscopat d'Autriche, de Prusse, d'Espagne, de Belgique, d'Irlande, et d'Italie, les évêques canadiens font œuvre de concentration, d'initiative solidaire, c'est là un exemple digne de tous les éloges.

En second lieu, les questions d'éducation ont pris, dans tous les pays et au Canada, une importance et une actualité particulière. Les combats qui se préparent dans ce pays lointain, peuvent revêtir un caractère extraordinaire. En face de ce péril, les évêques ces admirables chasseurs d'âmes qui ont porté aux dernières frontières le nom de Dieu, du Pape et de la France, ont délibéré en commun et agi en commun. Cet unité de doctrine et d'action exercera naturellement l'influence la plus fructifère. On n'a qu'à lire cette pièce doctrinale et apostolique, pour comprendre la portée de l'acte et son ressentiment dans les esprits. Il est fait de "main d'ouvrier".

## TREMBLEMENT DE TERRE

Huntingdon, P. Q. — Les secousses de tremblement de terre dont une partie de la province de Québec s'est ressentie dernièrement ont été plus fortes qu'on ne le pensait.

Samedi dernier, des secousses ont été ressenties à Corey Hill, Huntingdon, dans la soirée. Une secousse a duré 15 minutes.

A Franklin, on a entendu un bruit sourd, mais on n'a pas senti de secousse.

A Howick, trois secousses ont été ressenties à des intervalles de 15 minutes.

Le district de Huntingdon semble être le centre d'une région sujette aux tremblements de terre. Pendant les années 1879, 83, 84, 85 et 88 des secousses ont été ressenties dans cette partie du pays.

Voici la richesse de quelques-uns des collèges et universités des Etats-Unis: l'université de la Colombie à un capital placé de \$31,000,000; l'université Harvard \$11,000,000; l'université Yale \$10,000,000; l'université de la Californie, \$2,000,000; l'université John Hopkins, \$3,000,000; le collège Girard, \$10,000,000. Mais la plus riche institution sera l'université Stanford, de la Californie, laquelle à la mort de Mme Stanford entrera en possession de propriétés qui ne vaudront pas moins de deux cents millions de dollars,

**PETITION**

**A lord Aberdeen, au Sénat, à la Chambre des Communes et à Son excellence le gouverneur-général du Canada en conseil**

*Qu'il plaise à votre excellence, etc.*

La pétition des soussignés, Son Excellence le cardinal archevêque de Québec, Leurs Gracieuses archevêques et évêques de l'Église catholique romaine dans la province du Canada dévoués sujets de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, représente humblement :

1o Depuis l'établissement de la province du Manitoba, jusqu'en 1890, les écoles de la province, telles qu'établies par la loi, étaient des écoles catholiques ou protestantes; toutes jouissaient des mêmes droits et recevaient respectivement leur part légitime de l'octroi législatif. Elles étaient indépendantes les unes des autres étant conduites, dirigées et supportées par les sections respectives de la population pour lesquelles elles étaient établies. Le système donna tellement satisfaction, qu'il n'occasionna aucune plainte et les deux sections de la population, pourvues de leurs écoles respectives, vivaient dans la paix, la concorde, l'harmonie et un mutuel bon vouloir.

2o En 1890, des lois furent passées pour changer le système scolaire et le remplacer par un système qui est une source de peines, de regrets et de difficultés pour une partie de la population. Pratiquement et nonobstant tout ce que l'on dit pour affirmer le contraire, le résultat du nouveau système est purement et simplement la suppression de toutes les écoles catholiques et le maintien de toutes les écoles protestantes; ces dernières jouissant de tous les droits et privilèges qu'ils possédaient avant les lois de 1890. Les écoles catholiques sont abolies par la nouvelle loi, tandis que les écoles protestantes n'ont rien en à souffrir. Que disons-nous, elles y ont gagné, puisque les contribuables catholiques doivent aider au support de ces écoles protestantes, qui sont exactement ce qu'elles étaient et dans lesquelles, naturellement, les parents catholiques ne peuvent pas, en conscience, envoyer leur enfants.

3o L'acte des écoles publiques de 1890, qui est le chapitre 38, Vict. 53 (maintenant chap. 127 des Statuts refondus de 1891), décreta, dans les sections 241 et 242, que : "dans le cas où, avant que cet acte devienne en force, les districts scolaires catholiques ont été établis et couvrant le même territoire qu'un district scolaire protestant, ces districts scolaires catholiques cesseront d'exister."

La loi a été mise en force partout où elle pouvait s'appliquer; par exemple, dans Winnipeg Brandon, etc. Dans ces localités, on a cessé de reconnaître les commissaires catholiques dès le 1er mai 1890, tandis que les commissaires protestants sont restés en office, et ont perçu les taxes des catholiques comme celles des protestants, et cela, nonobstant le fait qu'aucun enfant catholique ne fréquente ces écoles protestantes.

4o La section 192 dit : "Les exercices religieux, dans les écoles publiques, seront conduits d'après le règlement du bureau des avisés (advisory board)."

Il est donc permis d'avoir des prières et des exercices religieux dans les écoles publiques de Manitoba, mais à la condition que ces exercices seront fixés et déterminés par l'"advisory board." Actuellement tous les membres de ce bureau sont protestants; et vu les conditions du pays, il est clair que les catholiques n'auront jamais ce peu ou point d'influence dans ce bureau, conséquemment, les enfants protestants pourront prier suivant le désir de leurs parents, tandis que les enfants catholiques seront privés de cette liberté et cela sous peine de voir leur école dépourvue de sa juste part d'argent public parce que, pour qu'une école reçoive cette allocation, il faut que la personne qui y enseigne déclare sous serment qu'il ne s'y est fait aucune prière ou exercice religieux autres que ceux prescrits par l'"advisory board". Supposons une école qui n'est fréquentée que par des enfants catholiques et où l'instituteur ou l'institutrice est catholique; même dans ce cas, si les instituteurs ou les élèves font le signe de la croix ou récitent la Salutation Angélique, l'école perd droit à sa légitime part de l'octroi

pas défendue dans les écoles publiques de Manitoba; sous ce rapport et sous le titre "morales" les règlements de l'ancien système tels que préparés par la section protestante du bureau d'éducation sont encore en vigueur sous le nouveau système. "Les traits historiques, les anecdotes intéressantes, les sentiments inspirés par la leçon, l'examen des motifs qui portent à agir, les discours instructifs, l'enseignement des dix commandements, etc sont des moyens à employer." Tout ceci, naturellement, doit se faire à un point de vue protestant. C'est pourquoi le président actuel de l'"advisory board" qui a toujours été le président de la section protestante du bureau d'éducation et qui n'est pas autre que "le lord archbishop of Ruperts Land" a déclaré devant son synode, en 1893 que tous les privilèges susmentionnés "ne sont pas peu de chose en eux-mêmes, mais qu'ils sont doublement importants parce qu'ils donnent aux possesseurs un degré de liberté dans son enseignement dans sa classe pour la littérature et autres sujets," et Sa Grâce a ajouté : "les professeurs qui négligent ces exercices prouvent qu'ils ne comprennent pas leur position comme chrétiens."

La liberté dont il est ici question ne peut être que pour les protestants parce que la loi décreta que les écoles publiques seront non sectariennes, ce qui veut dire qu'aucun enseignement catholique n'y sera permis, tandis que des facilités sont offertes aux professeurs protestants qui, s'ils sont zélés et intelligents, inculqueront leurs propres convictions religieuses dans l'esprit de leurs élèves. Voyez l'appendice A, brochure de Mgr Taché, avril 1893 et l'appendice B, lecture du Dr J. H. Harrison devant l'assemblée libérale conservatrice des jeunes gens à Saint-Jean, N.-B. 13 février 1894.

5o Pendant les quatre dernières années, les catholiques de Manitoba ont été soumis aux traitements injustes et vexatoires qui sont la suite de la loi des écoles de 1890. Ils ont en vain demandé un soulagement aux maux dont ils souffrent. Au lieu d'un remède, les victimes sont assujéties à de nouvelles vexations et injustices par la loi de Manitoba, 57 Victoria, chapitre 28 qui a été sanctionnée le 2 mars 1894. La clause 151 de l'acte des écoles publiques de 1890 s'exprime comme suit : "Toute école qui ne sera pas conduite conformément aux dispositions du présent acte ou de tout acte alors en force, ou conformément aux règlements du bureau d'éducation ou de l'"Advisory Board", toute telle école ne sera pas considérée comme une école publique aux yeux de la loi et n'aura aucune part à l'octroi législatif."

A ces dispositions en force depuis 1890, on a ajouté cette année la section 4 de la nouvelle loi, qui se lit comme suit :

"La section 151 du chapitre 172 est, par les présentes, amendée en y ajoutant les mots suivants : non plus qu'à l'octroi municipal..... aucune réparation scolaire ne sera faite et aucune taxe scolaire ne sera prélevée pour le bénéfice de telle école."

La conséquence de cette nouvelle loi est que, une municipalité même toute catholique et dans laquelle il n'y aurait pas même un seul protestant, n'a pas le pouvoir de collecter un seul dollar pour les écoles catholiques, tandis qu'une municipalité catholique, dans laquelle il y aurait, disons, dix enfants protestants, est obligée, par la loi, de mettre les catholiques à contribution aussi bien et de la même manière que les protestants, pour fournir l'argent nécessaire au soutien de l'école fréquentée par ces dix enfants protestants.

7o Cette même loi de 1894 va plus loin; elle décreta la confiscation de toutes les propriétés scolaires de tous les arrondissements qui ne soumettront pas leurs écoles à la nouvelle loi et on lit à la section 2 : "Dans tous les cas où l'organisation d'un district scolaire manque de se continuer, le conseil de la municipalité dans laquelle se trouve ce district, aura tout pouvoir et autorité, et il sera du devoir du dit conseil de prendre la charge de tous les biens meubles et immeubles du dit district scolaire et de les administrer au profit des créanciers du dit district scolaire, s'il y en a."

Telle est la position des catholiques de Manitoba, quoique toutes leurs propriétés scolaires aient été acquises avec leurs propres deniers, nullement à même les fonds publics, et dans les municipalités dont le conseil est protestant, les biens meubles et immeubles des catholiques vont au bénéfice des

8o L'exemple donné à Manitoba a été suivi en partie dans les territoires du Nord-Ouest; la les écoles catholiques séparées ont été maintenues, mais en vertu de l'ordonnance No 22 A. D. 1892, elles sont privées de toute liberté d'action et du caractère qui devrait les distinguer des autres écoles, si bien qu'en réalité les catholiques du Nord-Ouest sont soumis, en partie du moins, aux rigueurs exercées contre leurs frères de Manitoba. Dans les deux cas, le résultat est très préjudiciable à la cause de l'éducation et a aussi créé des animosités, des dissensions et les résultats les plus déplorable. (Voir appendice C.) "Mémoire de l'archevêque Taché" mars 1894.

9o Les soussignés prennent la liberté d'affirmer qu'ils regrettent profondément l'état de choses ci-dessus indiqué. Le triste sort fait aux catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest est aussi ressenti par les autres catholiques du Dominion. Les soussignés n'hésitent pas à dire que c'est aussi le sentiment d'un grand nombre de protestants qui, quoique séparés dans la foi, sont unis aux catholiques dans un sentiment de justice, d'équité et le désir de la prospérité de leur commune patrie.

Les soussignés apprécient les avantages politiques dont jouit le Canada et n'ont aucun désir de passer sous un autre régime; ils croient que les institutions du pays et l'esprit de justice et de conciliation qui prévaient parmi ses habitants peuvent trouver un remède aux maux dont ils se plaignent actuellement, la constitution du Canada reconnaît des droits égaux à tous les citoyens et à toutes les classes de citoyens. C'est pourquoi les Canadiens ne devraient pas être opprimés, parce qu'ils sont catholiques.

10o. Les soussignés ne peuvent fermer leurs yeux sur un fait étroitement lié à l'histoire de leur pays; les missionnaires catholiques n'ont pas attendu la facilités matérielles, qu'offre aujourd'hui le Canada, pour promener le flambeau de la civilisation chrétienne. Au contraire, ils ont été les premiers pionniers de cette cause sacrée et ils ont scellé leur mission de leur sang; sans crainte ni hésitation ils ont enseveli leur existence parmi les sauvages les plus barbares qu'ils ont adoucis et préparés à la remise pacifique de leur pays aux autorités canadiennes. Les missionnaires catholiques ont accompli cette noble tâche sur les bords de la Saskatchewan et de la Rivière Rouge, comme sur les rives du Saint-Laurent et de l'Ottawa. Ils l'ont commencée lorsqu'à côté des croix qu'ils plantaient leurs yeux se reposaient avec complaisance sur le drapeau fleurs de lis.

Tout le monde sait que ces mêmes missionnaires, lorsque leurs yeux étaient encore humides des larmes que leur arrachait naturellement la rupture des liens qui avaient enchaîné leur existence jusqu'alors, furent fidèles à la domination anglaise comme ils l'avaient été au drapeau du pays de leur origine. On sait fort bien que c'est en grande partie grâce à la fidélité des apôtres canadiens catholiques que l'Angleterre doit la paisible possession de sa noble colonie que la France avait plantée sur les rives du St-Laurent et de ses tributaires. Tout ce qui s'est passé alors dans la Nouvelle-France n'a été possible que parce que ses habitants étaient catholiques et que l'Angleterre a respecté leurs convictions religieuses. La connaissance des événements auxquels les soussignés font allusion rend encore plus incompréhensible le fait que les catholiques du Manitoba et du Nord-Ouest sont maltraités parce qu'ils sont catholiques.

11o Les catholiques croient à la nécessité de l'instruction religieuse dans les écoles. Leurs convictions leur imposent des obligations de conscience et ces obligations leur donnent des droits dont ils ne peuvent pas être privés.

On ne peut pas les satisfaire en leur disant : d'autres ne pensent pas comme vous, donc vous devez changer vos convictions; d'autres se contentent et même désirent que leurs enfants soient élevés et instruits de telle et telle manière; donc, vous, catholiques, vous ne devez pas faire bande à part, ou si vous le faites que ce soit à vos dépens. Cet argument n'est ni juste ni raisonnable, quand les catholiques doivent payer pour l'éducation des autres.

Les soussignés pasteurs d'âmes ne font qu'un, avec leurs oncles, pour la revendication de leurs droits et ils sont bien déterminés à conserver ces droits dans leur intégrité. Il y a là une question de

(Suite à la quatrième page.)

**La Voix de nos Pasteurs**

Nous publions aujourd'hui, en entier, et à l'exclusion de beaucoup d'autres matières, la pétition que les évêques du Canada ont adressée au gouverneur en conseil, au sujet des écoles du Manitoba et du Nord-Ouest. Trente-et-un prélats, c'est-à-dire, tous les évêques catholiques de la confédération canadienne, sans en excepter un seul, ont élevé la voix pour demander à nos gouvernements de réparer l'injustice qui a été commise envers la minorité Catholique du Manitoba et du Nord-Ouest où les législatures locales refusent à nos co-religionnaires la liberté d'enseigner la religion Catholique dans les écoles.

Cette unanimité de l'épiscopat en dit plus à nos gouvernements que tous les discours et les écrits des politiciens. C'est la voix de deux millions de catholiques qui s'est fait entendre par la bouche de leurs pasteurs, et cette voix ne demande pas de faveur, mais elle réclame simplement la justice qui est due à chacun. Sur un coin de notre immense territoire, deux gouvernements veulent opprimer les Catholiques; n'y aurait-il pas lacheté criminelle à laisser faire le fanatisme sans réclamer nos droits? La direction est maintenant toute tracée pour la population catholique dont le devoir est de s'unir comme l'ont fait ses pasteurs, d'abord pour trouver le remède à l'injustice que l'on fait peser sur nos frères, puis pour faire appliquer ce remède avec énergie et célérité.

L'embaras serait-il de découvrir de quel côté peut nous venir le secours? Il serait peut-être plus facile de dire d'où il ne viendra pas que de prédire d'où il viendra, personne n'osant s'aventurer sur un terrain que tous semblent redouter. Tout de même, il y a une espèce d'orientation qu'il est facile de faire.

Quand a-t-on vu jeter un noyé à l'eau pour le ramener à la vie? Est-ce la pratique des gens sensés de se plonger dans la source du mal pour trouver un remède au mal? L'enfant fuit le poêle sur lequel il s'est brûlé, l'animal redoute la main qui l'a maltraité. Les peuples seraient-ils seuls à manquer d'expérience?

Le parti libéral a accablé nos co-religionnaires des injustices les plus criantes, il nous refuse le droit d'instruire nos enfants comme nous l'entendons; une faction importante de ce même parti hait la religion catholique et s'efforce de la faire disparaître de notre territoire; cette même faction a juré l'abolition de la langue française; et après tant d'agressions contre ce que nous avons de plus cher, serions nous justifiables de nous adresser à ce même parti libéral pour obtenir le redressement de nos griefs?

A moins que la Providence ne veuille châtier lourdement notre population catholique, elle ne lui infligera pas cet aveuglement.

A Winnipeg, comme à Ottawa ou à Québec, chaque fois que les libéraux ont en la conduite des affaires, quelque court qu'ait été leur règne, ils ont en le temps de créer d'énormes embarras que les conservateurs ont été appelés à faire disparaître au prix de grands sacrifices. Et chose singulière ce sont ces messieurs libéraux qui crient le plus fort contre les conservateurs ne trouvant pas ces derniers assez prompts à réparer leurs bévues, et leurs injustices.

Le gouvernement Mercier a pillé la province de Québec et l'a menée sur le bord de la ruine. Pendant cinq ans le gouvernement MacKenzie nous a tenus sous un ciel de plomb, courbés sous la misère noire. A Winnipeg, des libéraux, qu'on le remarque bien, Greenway avec Martin, son âme damnée, ont malgré la foi jurée, ouvert une ère de persécution et abreuvé d'amertumes toute la population catholique en chassant le crucifix et la prière de l'école. Et maintenant, cet odieux Martin,

après avoir accompli son œuvre néfaste dans la législature du Manitoba, ne pouvant plus désormais y exercer son fanatisme sur un théâtre assez vaste, a réussi, grâce à l'appui du chef des libéraux, à se hisser à Ottawa où il a fait son entrée triomphale appuyé sur le bras du chef libéral, lui-même et escorté par Davies, un autre libéral, son congénère en fanatisme, celui-là même qui a tué les écoles catholiques à l'île du Prince Edouard. Ainsi, nos plus bouillants adversaires de l'extrême Est et de l'Ouest se donnaient la main par l'entremise du chef libéral qui leur servait de trait-d'union.

Et peut-on croire maintenant que ces mêmes hommes changeant tout-à-coup de sentiments et de tactique, vont se faire nos défenseurs et ramener dans l'école le Dieu qu'ils en ont chassé?

Il faudrait de leur part des promesses solennelles, des engagements précis pour faire naître un semblant de confiance en leur sincérité. Les chefs mettent toute leur habileté à ne rien promettre, et à ne s'engager à rien. Comment le peuple peut-il avoir confiance en eux?

Adressons-nous donc, pour obtenir justice à des hommes qui n'ont pas trempé dans la perpétration de l'injustice. En faisant entendre une protestation énergique et unanime, nous forcerons nos gouvernements, peut être trop pusillanimes, à faire face à la situation et à affronter de suite les obstacles. Les catholiques forment plus des quatre dixièmes de la population totale de notre confédération, s'ils sont unis ils sauront se faire respecter.

Au reste, le parti conservateur a un passé d'honneur auquel il ne peut se soustraire et nous comptons sur la fermeté de nos ministres fédéraux de la province de Québec pour défendre et maintenir nos droits sans reculer d'un pouce. Toute défaillance serait un pas vers la ruine.

Pour nous, notre ligne de conduite, dans la circonstance est vite énoncée: Celui qui n'est pas avec nous est contre nous, qu'il s'appelle Greenway, Martin, Davies ou Meredith, Haultain et McCarthy; nos alliés seront ceux qui nous prêteront main forte.

Le gouvernement qui nous laissera nos libertés religieuses ne nous aura pas pour adversaire, mais nulle puissance au monde ne nous empêchera de combattre le gouvernement qui nous refusera ces mêmes libertés.

**LA BIENVENUE DE "L'UNION"**

Dans un prochain numéro nous ferons connaître à nos lecteurs la manière dont a été faite la bienvenue, que ce serait une erreur de croire qu'elle nous voyait d'un mauvais œil, donne libre carrière à son humeur grincheuse, essaye de faire de l'esprit critique à nos dépens, mais ne réussit qu'à démontrer, jusqu'à quel point l'apparition de l'"ECHO" la trouble et l'agace.

Tout le monde a été surpris de cet accueil quelque peu brutal, pour ne rien dire de plus; plusieurs ont en la bonté de nous le dire, et des gens qui s'y connaissent prétendent même que c'est mauvais genre, et tout à fait inusité en pareil cas.

Mais nous devons dire que quant à nous, nous n'en avons pas été surpris du tout, sachant d'avance à qui nous avions affaire, sachant d'avance quel amas de bile on faisait à l'"Union" depuis qu'il est question de la fondation de notre journal, dont la mention seule donne de violentes attaques de nerfs à certaines gens.

L'aimable voisine trouve le nombre de nos principaux intéressés trop grand; cela l'offusque, c'est évident et nous le comprenons facilement. Mais nous aimerions à savoir ce que cela peut lui faire après tout;

qu'elle affaire elle a dans notre organisation? qu'elle se mêle donc de ses affaires et nous laisse conduire les nôtres comme nous l'entendrons, cela vaudra mieux. Très bien, très bien! dit l'"Union" quand nous disons dans notre programme que nous serons toujours soumis à notre ordinaire. La voisine s'est amendée évidemment, car il n'y a pas longtemps qu'elle s'en faisait donner sur les doigts, pour avoir voulu régenter son évêque qui s'était avisé de changer ses crêtes de paroisses sans la consulter!...

Puis l'"Union" essaie d'ajuster la flèche du Parthe en nous disant que notre feuille ne peut-être dévouée à l'église et en même temps à MM. Bowell et Clark Wallace, grands maîtres des orangistes; mais le trait ne porte pas.

Notre feuille, Dieu merci, n'a rien à faire avec ces Messieurs, en cette qualité; notre chef à Ottawa est Sir John Thompson, qui à la direction suprême de la politique fédérale; Or, nous sommes convaincus d'une chose, c'est qu'il est pour le moins, aussi bon catholique que le chef que suit l'"Union".

C'est devenu une manie chez ces messieurs de l'"Union", et autres *ejus dem farinae* de s'enfler les joues et de crier à pleine bouche à l'orangisme, depuis un certain temps.

Comme nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur cette question, nous nous contenterons de dire aujourd'hui à la voisine que s'il y a des conservateurs parmi les orangistes, il y a aussi des libéraux; que nous ne savons pas si Greenway et Martin sont des orangistes ou non, mais ce que nous savons bien c'est que ce sont eux qui sont la cause unique et première de la guerre que l'on fait à la langue française et aux écoles catholiques au Manitoba, et que ces Messieurs sont des libéraux, des alliés du chef que l'"Union" excuse tous les jours.

Nous est avis que ces exclamations manquent de sincérité, que ces cris d'ensemble ne sont poussés que pour détourner l'attention et donner le change à l'opinion publique.

En effet, ces pharisiens nouveau genre n'ont pas toujours eu la sainte horreur qu'ils affichent hypocritement aujourd'hui pour l'orangisme, et cela suffit pour nous faire suspecter leur bonne foi.

Il nous souvient que le 9 octobre 1877, une grande assemblée avait été convoquée à L'Avvenir par l'hon. W. Laurier qui venait d'entrer dans le cabinet McKenzie, et qui convoquait les électeurs de Drummond & Arthabaska à venir l'y rencontrer à son arrivée d'Ottawa où il avait été prêté son serment d'office.

Or, par qui le grand chef s'est-il fait escorter triomphalement à cette assemblée mémorable? Par les orangistes de Durham, oriflammes au vent, musique en tête. Et au lieu de se voiler la face, fallait voir comme le nouveau ministre semblait être fier et ému de la joie de ces gens qui l'acclamaient, qui triomphaient ainsi avec lui.

Quand, en 1878, l'hon. M. Taillon présenta aux chambres de Québec son projet de loi à l'effet de supprimer les processions des orangistes, comme étant une provocation à nos sentiments canadiens français et catholiques, qui l'a combattu? Vous messieurs les libéraux et vos chefs.

Au banquet que les orangistes de Toronto donnèrent dans la même année au fameux grand Maître de Montréal D. Grant, ils lui présentèrent une adresse, et voici ce que nous trouvons dans sa réponse publiée par le *Witness* journal que ne recusera pas l'"Union": "Référant à la politique, "il dit qu'il était à Québec ce qui était connu en Haut Canada sous le nom de "rouge". Les orangistes de Québec et de Montréal, sont liés à voter dans la province de Québec pour le "gouvernement de la réforme, car, s'ils ne votaient pas ainsi, ils ne pourraient exister, puisque les "ultra montains sont en réalité "le parti conservateur de cette "province."

"Il assura que les orangistes avaient voté pour soutenir le "gouvernement Joly et chasser "un homme tel que de Boucherville."

Que dites vous de cela, confrère?...

**Leon Lambert Marchand**

Tient en mains, un assortiment complet de marchandises sèches groceries, ferronneries, etc, etc. St-Ferdinand d'Halifax, P. Q.

CAUSEME PARLEMENTAIRE

Depuis trois semaines, les débats de la chambre des communes ont été peu intéressants.

Pourtant mercredi soir le gouvernement a eu occasion de montrer sa force dans l'affaire Ellis et la chambre lui a donné une majorité de 44.

Les séances du comité de l'Agriculture et de la Colonisation sont toujours fort intéressantes.

M. Wm Saunders directeur de la ferme Expérimentale et les professeurs Fletcher, Robertson et M. Guilbert sont venus tour à tour donner le résultat de leurs travaux de l'année.

Le professeur Fletcher a profité de cette saison de l'année pour apporter devant la comité, des échantillons des différentes espèces d'herbes fourragères.

Chaque espèce a son nom spécial et peut s'obtenir à un prix raisonnable.

M. Gilbert est le surintendant du poulailler de la ferme et commande à quatorze espèces différentes de gallinacées.

La meilleure nourriture pour faire pondre les poules l'hiver est les os cassés, vous jetez souvent les os de table et vous en êtes embarrassés ; brisez les os avec la hache jusqu'à ce qu'il soient réduits en morceaux gros comme un pois et donnez-en une livre pour 16 poules chaque matin en y ajoutant du son.

UN DÉPUTÉ

HOMMES ET CHOSES

Petite revue de la semaine

L'incident anglo-belge dont j'ai entretenu le lecteur dans ma dernière revue vient, cette semaine, d'être rejeté à l'arrière plan par un événement qui a mis en émoi toute la Grande-Bretagne et qui prouve une fois de plus la force de l'exemple.

Je vous ai parlé de la question du Congo un instant éclipsée en Angleterre par les acclamations du Derby. Or la situation n'est guère changée.

que vient de proférer en pleine chambre française le ministre des affaires étrangères, il s'en fut suivi en France une démonstration hostile sur tous les points du territoire.

En Italie la crise dure encore, aggravée par la démission du premier ministre à la suite d'un vote qui ne lui a donné qu'une infime majorité et qu'il considère une défaite.

Le Brésil est toujours dans un état d'agitation voisin de l'anarchie. Depuis la déposition de l'empereur Don Pedro ce malheureux pays a été le théâtre de prises d'armes et d'insurrections en permanence.

Aux Etats-Unis les grèves sont à l'état chronique. Elles sont devenues tellement considérables et menacent si sérieusement la tranquillité publique que dans l'état de l'Ohio les autorités tiennent 2400 hommes sous les armes.

Les lecteurs de l'Echo voudront bien excuser le décousu de mon style, j'écris en causant ; et je demande en grâce au prêtre de me pardonner l'écriture ; Ce n'est pas toujours facile d'être maître de son crayon lorsque l'on court soixante milles à l'heure.

Nous sommes arrivés ici lundi soir, vers onze heures, nous avions à notre disposition un train spécial qui est parti de Chicago à huit heures à m. ; les Forestiers avaient installé un buffet dans le char à bagage et nous n'avons pas eu à arrêter pour nos repas ; la distance de Chicago ici est de 410 milles.

Il y a quelque temps le général Herbert osait faire en français l'éloge des croisés canadiens et soulevait dans la presse fanatique d'Ontario des protestations exagérées tant d'hypocrites.

J'aurais voulu être plus intéressant, mais la faute en est aux événements qui ne le sont guère. Pour plaire à tous il faudrait peut-être un peu de fiction.

Port-Huron et Chicago

3 juin, 1894

Ce matin nous avons eu un caucus à bord du train et force discours ; il s'agissait de discuter si l'on devait voter pour avoir une nouvelle convention, ou si celle-ci serait la dernière.

On prétend que ces conventions coûtent trop cher et qu'il vaudrait mieux se réunir par province. Cela s'est terminé comme toutes les discussions, c'est-à-dire que l'on n'a pu s'entendre, et l'on a nommé un comité pour étudier la question.

Plusieurs délégués d'Ontario nous ont joints à London et à St. Thomas. J'ai surtout remarqué un M. de Gruchy de Toronto, ci-devant éditeur du Catholic Review et M. J. T. Catlin D. H. C. R. de Kingston. Ce dernier s'est surtout prodigué à Port-Huron où nous avons eu un dîner excellent.

Nous traversons un pays très-plat, les campagnes sont jolies, mais les cultivateurs ne construisent pas mieux que chez nous, leurs granges ne valent pas mieux que les nôtres.

J'ai remarqué qu'il n'est pas un petit village, soit dans Ontario, soit aux Etats-Unis, qui ne soit éclairé à l'électricité. Quelle différence avec Arthabaskaville, où l'on nous refuse même l'usage de l'huile de charbon !

Nous venons de passer Charlotte, Michigan, et il y a quelques minutes, Lansing, capitale de l'Etat, deux jolis endroits ; Lansing surtout semble construite à la manière de notre village, les maisons sont dispersées et il y a beaucoup de verdure.

Parmi les dames qui accompagnent l'excursion, il y a Madame Fortier, de Sherbrooke ; je l'ai aperçue au dîner à Port-Huron ; elle semble satisfaite de son voyage.

Depuis que nous sommes entrés aux Etats-Unis, les récoltes sont plus avancées, l'orge et le foin commencent à épier ; à l'endroit où nous nous trouvons, l'avoine à une très-belle apparence.

Nous avons pris sept minutes à franchir le tunnel Ste.-Claire. Les lecteurs de l'Echo voudront bien excuser le décousu de mon style, j'écris en causant ; et je demande en grâce au prêtre de me pardonner l'écriture ; Ce n'est pas toujours facile d'être maître de son crayon lorsque l'on court soixante milles à l'heure.

Nous sommes arrivés ici lundi soir, vers onze heures, nous avions à notre disposition un train spécial qui est parti de Chicago à huit heures à m. ; les Forestiers avaient installé un buffet dans le char à bagage et nous n'avons pas eu à arrêter pour nos repas ; la distance de Chicago ici est de 410 milles.

Nous traversons plusieurs jolies villes, entre autres Milwaukee, Portage, La Crosse et Lake City. Près de Thoma nous avons traversé un tunnel aussi long que le Ste. Claire. A partir de La Crosse nous suivons les bords du Mississippi. Tout le monde connaît ce fleuve-là, il est aussi large que le St. Laurent, mais il n'a pas assez de profondeur jusqu'à Saint Paul, pour qu'il soit navigable pour de gros bâtiments ; je n'y ai vu que quelques bateaux à vapeur plats mûs par une roue en arrière, et dont on se sert pour remorquer les billots. Chose singulière, au lieu de traîner les radeaux au moyen d'un câble en arrière, ils les poussent devant eux les américains ne font rien comme les autres. Nous sommes descen-

du ici à l'hotel Windsor et la convention tient ses séances à l'Armoury Hall ; quatre cent cinquante délégués sont présents, sur lesquels il y en a près d'un cent de la province de Québec.

St. Paul est une très jolie ville de cent trente quatre mille habitants ; le terrain y est accidenté, elle se divise en haute et basse-ville ; la basse-ville est l'endroit des affaires et la haute-ville est presque entièrement occupée par résidences privées. L'endroit fashionable par excellence est la Summit Avenue. C'est une rue très large bordée de résidences princières ; elle domine toute la ville, j'ai surtout admiré la maison du gouverneur Hill.

Beaucoup de canadiens résident ici ; nous avons fait la connaissance de plusieurs. Ils sont plus distingués que tous ceux que j'ai rencontrés jusqu'ici, et ils se prodiguent pour nous rendre notre séjour ici agréable. Tous s'accordent à dire que la crise commerciale s'est fait sentir ici très-rigoureusement ; les salaires sont diminués de moitié, les propriétés sont excessivement dépréciées et le commerce en va pas. On n'entretient guère d'espoir d'une amélioration prochaine ; je ne conseille pas aux canadiens de venir chercher fortune ici avant longtemps.

A dix milles d'ici se trouve Minneapolis ; on s'y rend en tramway électrique en quarante minutes. Cette dernière ville à une population de cent soixante mille âmes ; C'est l'un des centres manufacturiers de l'Ouest, on y fait surtout le commerce de bois ; elle est traversée dans sa longueur par le Mississippi. Je n'ai pas eu le temps de la visiter encore.

Les séances de la convention se termineront probablement samedi ; nous repartirons samedi soir, ou dimanche matin.

DÉLÉGUÉ

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix au Collège du Sacré-Cœur, à Arthabaskaville, aura lieu mardi, le 19 du courant, à deux heures de l'après-midi.

Sa Grandeur Mgr. Gravel, présidera la Séance.

Notes

L'assemblée des membres du conseil général du barreau de la province de Québec, a eu lieu à Montréal, le 6 du courant.

L'hon. T. C. Casgrain, procureur-général a été réélu bâtonnier de la province, M. C. Langue-doc, secrétaire du conseil général. Nos félicitations.

Nous croyons rendre service au public en faisant connaître qu'à la dernière assemblée du comité catholique du conseil de l'instruction publique il a été décrété qu'à l'avenir, l'âge auquel les jeunes personnes du sexe féminin qui se destinent à l'enseignement, pourront se présenter pour subir leur examen et prendre leurs diplômes sera de seize ans. Quant aux garçons l'âge fixé reste le même, dix huit ans.

ERRATUM : M.—Placide Désilets dont nous annonçons le décès dans notre dernier numéro, n'est pas mort à 97 ans, mais à 77 ans, c'est une erreur, qui a échappé à l'œil du correcteur d'épreuves pour laquelle nous demandons pardon à qui de droit.

AUTOUR DU MONDE.—D'après des observations enregistrées par les médecins de Yale, Angleterre, on est arrivé à la conclusion que ceux qui ne fument pas sont 20 par cent plus grands, 25 par cent plus pesants et 60 par cent supérieurs en force pulmonaire à ceux qui font usage de tabac.

Invitation

A l'assemblée régulière de l'Association Catholique de Bienveillance Mutuelle (Sicursale St. Christophe No. 225), il a été proposé par M. Hector Pepin, secondé par M. le Dr. Eudore Blondin et résolu :

Que tous les membres soient priés de se rendre aux salles de la dite succursale, au palais de justice, dimanche prochain le 17 courant, immédiatement après la messe, et que semblable invitation soit aussi faite au public en général, — le but de cette assemblée étant de faire connaître à tous, les avantages et les bénéfices qu'il y a à gagner à faire partie de cette société essentiellement catholique.

Par ordre, HENRI LAURIER, Sec.-archiviste.

Cour du Banc de la Reine

Un terme extraordinaire de la Cour du Banc de la Reine, juridiction criminelle, pour le District d'Arthabaska sera tenu au palais de justice, à un village d'Arthabaska-ville, MARDI le VINGT SIXIEME jour de juin prochain à NEUF HEURES de l'avant-midi.

En conséquence nous donnons avis au public et à tous ceux qui entendent poursuivre aucun des prisonniers incarcérés dans la prison commune du dit district, d'avoir à se présenter aux fins de les poursuivre selon la justice. De plus, nous donnons avis à tous les juges de paix, coroner, constables et officiers de Police, de comparaître en personne avec leurs rôles, actes d'accusation et autres documents aux fins de faire dans leurs différents offices ce qui convient de faire.

HEMMING & TOUSIGNANT, Bureau du Shérif, Arthabaskaville, Shérif. 30 mai, 1894.

J. A. DUCLOS

GRAND-CENTRAL HOUSE Drummondville P.-Q.

Le sousigné a l'honneur d'inviter le public voyageur à son hôtel qu'il vient de faire réparer et remettre à neuf.

Ce magnifique hôtel, au centre de la ville, offre un coup d'œil ravissant au voyageur, et au haut de ses galeries commande une belle vue de la rivière St. François, de ses chutes et de ses vallées verdoyantes. Le touriste et l'homme d'affaire trouveront à cet hôtel tout le confort désirable ; belles chambres, bons lits, salons somptueux, table à satisfaire le gourmet le plus difficile, bonnes liqueurs, cigares de choix, salles d'échantillons, barbier coiffeur attaché à l'établissement.

Enfin rien n'a été épargné pour le confort des voyageurs et satisfaire la clientèle la plus exigeante. Venez et vous verrez.

J. A. DUCLOS, Propriétaire.

J. N. TURCOTTE.

Marchand-général DRUMMONDVILLE P. Q.

Magasin de gros et de détail

Marchandises sèches, provisions, épiceries, vins, liqueurs, quincailleries, ferronneries, enfin l'assortiment le plus complet, le plus varié qui puisse se trouver, et à des prix qui défient toute compétition.

N. B.—Les messieurs du clergé trouveront à ce magasin un vin de messe pur, de qualité supérieure et à meilleur marché que partout ailleurs.

G. GENDREAU

(MAISON ÉTABLIE EN 1860). Magasin général

Marchandises Sèches, Chapeau, chaussures, Provisions de toutes sortes, A des prix défiant toute Compétition Arthabaskaville, P. Q.

DR. E. C. P. CHEVREFILS

Médecin-Chirurgien SOMER ET CONSULTATIONS A TOUTE HEURE.

COMMERCIAL HOUSE

La maison par excellence pour les voyageurs, vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe, magnifique salle d'échantillons. Au centre des affaires.

COIN DES RUES — ST-CALIXTE ET ST-LOUIS SOMER ET R. ST-PIERRE & Cie Propriétaires.

P. S.—Aussi un écurie de louage à la disposition du public et des voyageurs.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

PLISSISVILLE

Toutes les affaires de banque en général sont traitées à cette agence. Intérêt à 4 par cent payé au déposants.

Chèvrefils & Lacerte, AGENTS.

E. DUBOIS, COMPTABLE.

Le Succes! Le Succes!! Le Succes!!!

LINIMENT INFALLIBLE

Ce nouveau remède est vraiment le bienfaiteur de l'humanité souffrante.

Sans égal pour guérir les brûlures, coupures, écorchures, toutes blessures en plein sur la chair vive.

Apporte un prompt soulagement contre les douleurs neuralgiques, entorses, rhumatismes, jointures raides, etc, etc, etc.

Des milliers de familles regardent ce remède comme indispensable à la maison et en tiennent constamment sous la main. Essayez- en une bouteille et vous ne voudrez plus en passer. En vente dans tous les magasins, pour 25 centimes la bouteille. 8 juin 1894.

LIBRAIRIE

Ouvrages français, américains et anglais, reliés et brochés.

Religion.—Science.— Philosophie.— Économie politique.— Économie sociale.— Économie rurale.— Agriculture.— Poésie.— Littérature.— Droit et jurisprudence.— Enseignement.— Livres d'utilité et d'agrément.— Œuvres de luxe.

TRAITES DE GEOGRAPHIES CARTES GEOGRAPHIQUES

Livres illustrés pour distribution de prix

Bibliothèque des Enfants

Bibliothèque des merveilles

RELIEURE

PAPETERIE

TOUT CE QU'IL FAUT POUR ECRIBRE

Papier ordinaire, de fantaisie ; de luxe

Enveloppes de toutes qualités, formes et dimensions

PLUMES ASSORTIES, ENCRE VARIÉES, CRAYONS DIVERS

Articles de toutes sortes pour écoles, bureaux établissements de commerce et pour les maisons particulières

MUSIQUE

DÉPOT DE JOURNAUX et autres périodiques

Parfumerie, Médicaments, Articles de fantaisie

Parfums de provenances diverses et de qualités assorties. Savons de toilette.

Remèdes et médicaments de toutes sortes, dans l'usage général.— Objets d'utilité pratique et de goût.

Dépositaire du célèbre tonique :

Vin Mariani

E. Tremblay

ARTHABASKAVILLE

Coin des rues de l'Eglise et de la Cour. Entrée rue de l'Eglise.

D. O. BOURBEAU

MAGASIN GENERAL

NOUVEAUTES POUR LA SAISON

Habilllements Complets

COIFFURES

CHAUSSURES

Épicerie et Provisions, Peintures, Huile et Vernis, Produits de Fermes Plâtre, Ciment et Phosphate.

Argent Comptant

Nous payerons les prix suivants pour chaque vieux timbre-poste du Canada que l'on nous fera parvenir par la maille ou autrement.

1/2 d rose..... \$ 50

3 " rouge..... 100

6 " lilas..... 200

7 1/2 " vert..... 100

10 " bleu..... 100

12 " noir..... 500

Nous préférons le timbre avec l'enveloppe complète.

AVIS à ceux qui ont de vieilles correspondances.

J. B. OUELLET,

Arthabaskaville.

MAHEU & DUFRESNE

MANUFACTURIERS DE

CTGAREIS

Arthabaskaville

SPECIALITES —

DEL MONTE,

THE FAVORITE,

FREINDSHIP,

M. & D. SPORTS.

Cigares recommandés par leur saveur exquise n'étant fabriqués qu'avec du tabac importé de Havane et de Sumatra.

HONORE PEPIN

Marchand général

WARWICK.

Marchandises sèches,

Épicerie, ferronneries,

Graines, provision etc etc

A BON MARCHÉ

CANADA COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC No. 13

Distric d'Arthabaska

Philomène Skilling, de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, épouse de Fortunat Montreuil, cultivateur, dûment autorisée à ester en Justice.

vs. Demanderesse.

Fortunat Montreuil, du même lieu, cultivateur, Défendeur.

Une action en séparation de bien a été instituée entre les parties, le vingt-un avril dernier.

Datée ce 1er mai 1894.

CRÉPEAU & MÉTHOT,

Procès de la Dem.

(Suite de la deuxième page.)

justice, d'équité naturelle, de prudence et d'économie sociale, intimement liée aux intérêts fondamentaux de ce pays.

Les catholiques étant dans l'obligation d'instruire leurs enfants, conformément à leur foi et aux principes religieux qu'ils professent, il s'en suit que dans un pays libre comme le nôtre, ils ont le droit d'établir leurs écoles séparées, et ce droit ils doivent pouvoir l'exercer sans se voir, pour cela, condamner à porter le poids d'une double charge scolaire.

Les soussignés prennent aussi la liberté de rappeler que le parlement fédéral a doté les écoles de Manitoba et du Nord-Ouest d'un large patrimoine, en affectant au soutien de ces écoles la dix-huitième partie de toutes les terres publiques: ces terres sont un bien canadien, et comment le gouvernement fédéral pourrait-il consentir à priver les catholiques de leur légitime part au produit et au revenu de ces terres, simplement parce que cette classe de citoyens tient à ses convictions religieuses et désire s'acquiescer des obligations que la conscience lui impose. (Voyez appendice D. "Une page de l'histoire des écoles de Manitoba," par Mgr Taché.)

120 Les pétitionnaires soussignés connaissent fort bien que Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ont été reçus dans la Confédération après des promesses faites aux premiers habitants de ces vastes contrées "au nom et par l'autorité de sa Majesté". Le représentant immédiat de notre bien aimée souveraine les a assurés que "les différentes croyances religieuses seraient traitées avec respect et attention, et que, après son union avec le Canada, le peuple du Nord-Ouest verrait ses droits et privilèges civils et religieux respectés." Dans la pensée des catholiques leurs droits religieux ne sont pas respectés et leurs convictions religieuses ne sont pas traitées avec respect et attention, quand on crée des difficultés qui sont des obstacles à l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses.

130 Les soussignés, tout en pétitionnant comme ils le font aujourd'hui, repoussent toute idée d'ingérence au milieu des partis politiques ou dans la direction des affaires purement politiques ou séculières. Le but unique qu'ils se proposent est d'assurer aux catholiques la protection dont ils ont besoin pour l'accomplissement de leurs obligations religieuses. C'est là l'objet unique de la pétition qu'ils adressent au gouverneur général en conseil, et c'est dans ce but unique qu'ils demandent aux honorables membres du Sénat et aux membres des Communes du Canada, à quel que parti qu'ils appartiennent, de vouloir bien les aider dans le règlement de la difficulté actuelle.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Son Excellence le gouverneur-général en conseil:

10 De désavouer l'acte de Manitoba 57, vict., ch. 28 (1894) et intitulé "An act to amend the public schools act."

20 De donner telles directions et prendre telles mesures que Son Excellence le gouverneur-général en conseil croira les plus propres à apporter soulagement aux maux dont souffrent les catholiques romains de la province de Manitoba, par suite des lois scolaires passées dans leur province, en 1890.

30 De communiquer avec le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, afin que les ordonnances soient modifiées de façon à corriger les griefs dont se plaignent les catholiques du Nord-Ouest, et qui sont le résultat de l'ordonnance No 22 sanctionnée à Regina le 31 décembre 1892; et vos pétitionnaires, comme c'est leur devoir, ne cesseront de prier.

E. A. card. Taschereau, archevêque de Québec; † Alex. Taché, archevêque de Saint-Boniface; † C. O'Brien, archevêque d'Halifax; † Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal; † John Walsh, archevêque de Toronto; † James Vincent Cleary, archevêque de Kingston; † J. Thomas, arch. d'Ottawa; † L.-N. archevêque de Cyrène et coadjuteur de Son Eminence le cardinal Taschereau; † Vital Grandin, évêque de Saint-Albert; † L.-F., évêque de Trois-Rivières; † Emite, O. M. I., évêque de Bora; † Isidore Clut, O. M. I., évêque d'Arindèle; † Albert, O. M. I., vicaire apostolique; † Paul Durieu, évêque de New-Westminster; † L. Z., évêque de Saint-Hyacinthe; † John Cameron, évêque d'Antigonish; † J. Sweeney, évêque de Saint-Jean, N. B.; † James Rogers, évêque de Chatham; † James Charles McDonald,

évêque de Charlottetown; † J. N. Lemmens, évêque de Victoria; † P. Dowling, évêque de Hamilton; † Denis O'Connor, évêque de London; † R. A. O'Connor, évêque de Peterborough; † A. Macdonald, évêque d'Alexandria; † Joseph Hémar, évêque de Valleyfield; † Paul, évêque de Sherbrooke; † M. Xime, évêque de Druzipara, coadjuteur de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe; † André-Albert, évêque de Rimouski; † N. Zéphirin, évêque de Cythère et vicaire apostolique de Pontiac; † Michel-Thomas, évêque de Chicoutimi.

SYNDICAT DE FROMAGERIES

MARCHÉS LOCAUX DE FROMAGE ET DE BEURRE

(Suite et fin)

La société d'industrie laitière de la province de Québec qui reçoit une subvention du gouvernement pour favoriser l'établissement des syndicats de beurriers et de fromageries et dont M. E. Castel est le secrétaire, à Saint-Hyacinthe, est en demeure de fournir des inspecteurs, partout où l'on voudra former des syndicats. Au moyen de la subvention du gouvernement, la Société d'industrie laitière offre l'immense avantage de payer au moins la moitié du salaire accordé à l'inspecteur. La balance est payée par le syndicat, étant répartie entre les différentes fabriques, chacune aura à payer environ dix piastres pour sa part. Cette somme, bien minime, est amplement compensée par le fait que la fabrication du beurre et du fromage, atteint un haut degré de perfection, obtient un prix plus élevé sur le marché, et évite, en même temps, des pertes considérables que le fabricant ou le propriétaire doit payer souvent pour les défauts trouvés dans la fabrication, ce qui arrive souvent quand la fabrique n'est pas sous la surveillance d'un inspecteur.

En 1889, la société d'industrie laitière reconnut la nécessité de suggérer au gouvernement de la province, la formation des syndicats. A la session de 1890, la législature adopta cette loi à l'unanimité. Aussitôt les fabriques des comtés de Mégantic et d'Arthabaska se réunirent pour former un syndicat, qui fonctionna à la satisfaction générale. L'année suivante chacun de ces deux comtés put former son syndicat. La fabrication du fromage dans le comté d'Arthabaska, sous la direction de M. Germain Saint-Pierre, inspecteur, a obtenu un véritable succès. Le fromage a toujours été vendu au plus haut prix du marché, et les exposants du fromage à l'Exposition Colombienne de Chicago en l'automne 1892 et 1893, ont obtenu des prix, qui font honneur non seulement au comté d'Arthabaska, qui, pour sa part, a remporté entre autres deux premiers de 99½ (sur neuf dans tout le Dominion; dont quatre à la province de Québec), mais encore à toute la province, en faisant rejailir sur elle une renommée qui lui était bien due, mais que l'on semblait méconnaître sur certains marchés européens, particulièrement à Bristol.

Beaucoup d'autres comtés ont aussi obtenu de brillants résultats, grâce à leurs syndicats; mais il en existe malheureusement un trop grand nombre qui sont restés en arrière dans la voie du progrès, et n'ont pas pu contribuer à répandre la bonne renommée de notre province à l'étranger. Sans l'aide d'un inspecteur, il était difficile d'expédier des fromages à l'exposition.

Que les succès des premiers soient une cause d'émulation pour que les derniers emploient les moyens qui ont amené des résultats si avantageux.

La société d'industrie laitière doit être fière des succès obtenus par la province, succès qui rejailissent sur elle, sur tous ceux qui l'ont si généreusement encouragée, soutenue, et qui ont ainsi ouvert une ère nouvelle de prospérité pour les cultivateurs et dont la province entière bénéficiera.

Il nous reste à établir des marchés locaux, ce qui s'obtiendrait en réunissant deux ou trois comtés, suivant la quantité de fromage qui s'y fabrique, et en choisissant l'endroit le plus central, près d'un chemin de fer, où, à une date fixée d'avance, les acheteurs et les vendeurs se réuniraient pour faire la vente.

L'avantage de rencontrer plusieurs acheteurs à la fois, selon les lois naturelles du commerce, donnerait de l'émulation et provoquerait la concurrence nécessaire pour obtenir les meilleurs prix. Ce système se pratique dans la province d'Ontario ainsi qu'à Saint-Hyacin-

the: il est reconnu que là où sont établis ces marchés, le fromage se vend plus cher.

Victoriaville serait un bon centre pour les comtés d'Arthabaska, Wolfe et Mégantic, où près de cent fabriques pourraient se réunir, pour offrir leur produit. Ce serait suffisant pour attirer une dizaine d'acheteurs de fromage et chacun pourrait choisir son acheteur selon le plus de bénéfice qui lui serait offert.

Je cite Victoriaville, comme un endroit favorable, non seulement parce que c'est un centre, mais aussi à cause de la banque qui est disposée à fournir les fonds nécessaires aux acheteurs, ce qui permet aux vendeurs de toucher le produit de la vente aussitôt après avoir livré le fromage, et ils retourneront toujours satisfaits quand ils auront leur argent en portefeuille.

D. O. BOURBEAU, Prés. du Synd. Victoriaville, 9 avril 1894.

Un lion au cabaret

Vif émoi à la vue de ce consommateur

New-York, 8 juin.—Un vif émoi a été causé pendant la matinée dans la 3e avenue, à New-York, par l'apparition soudaine d'un jeune lion qui venait de s'échapper d'une ménagerie ambulante installée sous une tente à la 129e rue.

Ont avait commis l'imprudence parait-il, de laisser sortir le jeune lionceau de sa cage, pour qu'il se promènât sous la tente, et il en avait profité pour s'échapper et aller faire un tour dans la 3e avenue, où son apparition, bien qu'il ne fut pas encore très gros, a causé, est-il besoin de le dire, une véritable panique parmi les passants. Mais le lionceau a été effrayé lui-même à son tour, par le passage d'un tramway à câble, et il s'est mis à descendre l'avenue en courant et en bondissant, poursuivi par les employés de la ménagerie, des policemen et de nombreux gamins. Finalement le jeune lion de plus en plus effrayé a bondi dans un débit de boissons situé au coin de la 126e rue, et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, tous les consommateurs s'enfuyaient dans toutes les directions abandonnant leurs verres pleins sur le comptoir.

Seul, le garçon ne s'est pas laissé effrayer par l'entrée de ce nouveau consommateur, et, prenant le lionceau par la peau du cou, l'a tendu au premier policeman qui est arrivé précédant les employés de la ménagerie et la foule de gamins. Le policeman, toutefois, a refusé d'arrêter le lionceau et même de le toucher. Mais les employés de la ménagerie arrivés à leur tour l'ont pris dans leurs bras et emporté dans sa cage.

Trente-huit heures en prison

Big Rapids, Mich.—Les dernières dépêches du Michigan annoncent le retour en cette ville d'un nommé Crow, âgé de trente-huit ans et qui passait pour avoir été tué en 1885, par son beau-frère John Van Nimmon. Celui-ci, condamné aux travaux forcés à perpétuité, est encore détenu au pénitencier de l'Etat, et c'est pour le faire libérer que Crow, qui habitait jadis Big Rapids, vient de retourner dans cette localité.

Crow dont l'identité ne peut donner lieu à aucun doute, a refusé de faire connaître les motifs qui l'avaient poussé, il y a bientôt dix ans, à quitter inopinément Big Rapids. Mais voici la déclaration qu'il a faite: "J'ai appris récemment que peu après mon départ au mois de juillet 1885, on avait trouvé le corps d'un homme assassiné, près de Big Rapids, sur la ligne du Chicago and West Michigan Railroad, la route que j'avais suivie en m'en allant.

Comme on venait justement de signaler ma disparition, on a pris le corps du défunt pour le mien, et mon beau-frère qui avait été vu avec moi, juste avant mon départ, a été poursuivi pour m'avoir assassiné, et condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Il n'y a que quelques jours que j'ai appris cela, et je me suis empressé de revenir afin de prouver l'innocence de ce pauvre John."

ABONNEZ-VOUS

L'Echo des Bois-Francis JOURNAL HEBDOMADAIRE \$1.00 par année

Nouvelles de Richmond

Deux morts soudaines ont jété l'émoi parmi les hommes de professions du district de Saint-François. Vendredi dernier M. Daniel Thomas, un des plus brillants notaires de la Province, succombait à Sherbrooke après une maladie de quelques jours. Il avait été longtemps Régistrateur de son comté et à sa mort, tout en pratiquant sa profession, il pu bliait un journal descriptif des beautés naturelles de notre belle Province. Les funérailles eurent lieu à Sherbrooke mardi dernier au milieu d'un grand concours de tous les principaux citoyens du district de Saint-François qui le tenaient en grande estime. Au nombre des assistants se trouvait M. G. Terrill, un avocat éminent de Sherbrooke, qui venait d'être appelé à remplir l'importante fonction de Shérif de Saint-François. Il était un peu souffrant, mais l'on était loin de s'attendre à la nouvelle qui frappa Sherbrooke mercredi matin: "M. Terrill, le Shérif vient de mourir." En effet, à son réveil, se sentant indisposé, il demanda un seidlitz à son épouse, et il rendit l'âme à l'instant. M. Terrill appartenait à une des premières familles des Cantons de l'Est. Son père feu l'Honorable M. Terrill fut Ministre dans le Gouvernement de l'ancienne Province du Canada. M. Thomas était le fils de feu D. Thomas, Ecr. le premier Notaire qui s'établit dans les Cantons de l'Est. Tous deux ne dépassaient guère la cinquantaine. Leurs morts prématurées vont laisser bien des regrets parmi l'intelligente population du beau district de Saint-François.

Les Notaires du District de Saint-François ont eu leur réunion triennale mercredi. M. J. A. Archambault a été réélu membre de la Chambre Provinciale de ce District. Des résolutions de regret et de sympathie pour les familles de leur confrère M. Daniel Thomas et du Shérif Terrill qui viennent de mourir ont été adoptées. MM. les Notaires ont aussi revendiqué les droits, qu'ont les membres de cette importante profession concurrentement avec les avocats aux charges de régistrateur et de Shérif, lorsqu'elles deviennent vacantes. Il y avait 11 Notaires présents sur 18 domiciliés dans le District.

La Ville de Richmond offre un bonus de \$25,000 et une exemption de taxes à la Compagnie manufacturière de papier dont les usines à Kingsley Falls ont été récemment détruites par le feu, pour engager cette compagnie à transporter son industrie dans cette ville. Le barrage de la rivière Saint-François entre Richmond et Melbourne donne un pouvoir d'eau de première classe que les citoyens de cette ville désirent mettre à profit. L'offre est alléchant et la Compagnie doit dire bientôt si elle l'acceptera. L'on ne lésine pas à Richmond lorsqu'il s'agit d'améliorations. Cette ville est déjà pourvue d'un aqueduc qui fonctionne très bien, de belles rues, d'un parc public, d'un système d'éclairage électrique qui donne satisfaction générale et d'autres améliorations modernes.

Windsor Mills offre une somme de \$10,000 pour aider la Compagnie des moulins à papier, à agrandir leurs opérations. Un règlement à ce sujet, adopté par le Conseil Municipal, doit être soumis à l'approbation des électeurs le 19 du courant. L'intention de la Compagnie est de barrer la rivière Saint-François entre Windsor Mills et Brompton et d'acquérir par là, un pouvoir d'eau des plus puissants.

Désastre sérienx

Vancouver, C. A. 4.—La rivière Frazer continue à monter et il n'y a pas d'apparence que l'inondation cesse sous peu. Nombres de villes et villages sont entièrement submergés. Les terrassements de la ligne du Pacific Canadien ont été emportés sur un parcours de cinquante milles.

Une famille entière a péri en voulant se sauver sur un radeau. Plus de 20,000 bestiaux ont péri.

Les nouvelles que l'on reçoit de Tacoma, dans l'état de Washington, ne sont pas plus encourageantes. Quatre-vingt quinze milles du chemin de fer Pacific Nord sont inondés et le trafic sur la ligne est interrompu.

Les pertes sont de deux ou trois millions.

L'eau est si haute que les bateaux à vapeur circulent librement là où on voyait les prairies et les champs cultivés il y a que quelques jours.

EPICERIES! EPICERIES! EPICERIES!

OYEZ! OYEZ!! OYEZ!!! TREFFLE MAHEU ARTHABASKAVILLE

Tiendra toujours l'assortiment le plus complet afin de satisfaire toutes les commandes.

A L'OCCASION DE LA CONSTRUCTION DE SON NOUVEAU MAGASIN

M. MAHEU, se propose de renouveler complètement son stock, et de se munir de marchandises de choix.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE.

J. C. THIBEAULT

FERRANTIER-PLOMBIER

ET MARCHAND QUINCAILLIER

ARTHABASKAVILLE

MANUFACTURIER DE MATERIEL ET D'ARTICLES DE BEURRIERIES ET DE FROMAGERIES

Meilleur marché que partout ailleurs

SPECIALITE: — Moules à Fromage et Canistres à Lait; la seule manufacture dans la Province de Québec. Ferblanteries de toutes sortes.

M. THIBEAULT se charge aussi de poser les appareils de chauffage à eau chaude et à air chaud.

RESERVE

POUR

Felix Baril, Ecr

MANUFACTURIER

WARWICK, P. Q.

J. O. BOURBEAU

MAGASIN GENERAL

Marchandises Sèches, Hards Faites, Chaussures.

FERRONNERIES

Farine, Epiceries, Provisions de toutes sortes.

VICTORIAVILLE, P. Q.

N. Marchand Cie.

AGENTS D'ASSURANCES

Bureaux: No. 42 RUE DU PLATON

TROIS-RIVIERES

Compagnies de première classe, Règlement des réclamations prompt et libéral.